

Opposition

(angl. *opposition*, roum. *opozitie*)

1. Introduction

L'**opposition** est une notion fondamentale de la linguistique structurale, qui décrit le langage sur la base des différences qui existent entre les éléments des divers niveaux du système linguistique (phonétique, morphologique, sémantique, etc.). Le terme a été introduit par F. de Saussure qui a affirmé que « dans la langue il n'y a que des différences » (Saussure 1916, désormais *CLG*, 166). Le linguiste genevois a remplacé le mot vague et polysémique 'différence' par le mot 'opposition', employé comme terme technique, qu'il ne définit pas mais qu'il illustre avec un grand nombre d'exemples. Le choix du mot lui a été inspiré par les jeux : une partie d'échecs, par exemple, est constituée par les mouvements des différentes pièces qui sont distinctes les unes des autres (*CLG*, 149).

Plusieurs concepts fondamentaux que Saussure a forgés sont présentés comme termes en opposition : par exemple le signe linguistique est constitué de l'opposition signifiant (image acoustique) vs signifié (concept).¹ D'autres oppositions à valeur générale pour le code linguistique sont : langue vs parole, syntagme vs paradigme, linguistique synchronique vs linguistique diachronique (ou historique), linguistique interne vs linguistique externe. Saussure parle aussi d'opposition au niveau sémiotique : opposition entre les signaux visuels, comme les signaux maritimes, (*CLG*, 77), opposition entre les pièces du jeu d'échecs (*CLG*, 96) ou entre la forme des lettres, dans l'écriture (*CLG*, 128).

Au niveau de la langue commune Saussure a signalé les oppositions suivantes :

- opposition entre les mots (par ex. des mots exprimant des idées voisines comme les synonymes (approximatifs) *redouter*, *craindre*, *avoir peur* limitent réciproquement la sphère de leur significations (*CLG*, 126) ;

- oppositions phonétiques, coïncidant parfois avec une opposition grammaticale. Par exemple, la variation vocalique *a* vs *ä* en allemand, fait la différence entre la forme du singulier et celle du pluriel pour certains substantifs : *Gast* - *Gäste* « invité(s) », *Nacht* - *Nächte* « nuit(s) », (*CLG*, 169) ;

- oppositions morphologique, entre préfixes (*faire* - **dé-faire**, **contre-faire**, ... mais aussi **dé-coller**, **dé-placer**, **dé-coudre**, ... *CLG*, 136), entre les personnes du verbe (*marche* ! - *marchons* ! - *marchez* ! (*CLG*, 139).

En parlant de la différence entre l'axe syntagmatique et l'axe paradigmatique, Saussure prend comme exemple le numéral français *dix-neuf* qui se trouve dans un rapport paradigmatique avec d'autres adjectifs numéraux comme *dix-huit* et *soixante-dix*, tandis que les numéraux *dix* et *huit* s'y trouvent dans un rapport associatif ou syntagmatique (*CLG*, 142).

Saussure n'offre pas de définition explicite du concept d'opposition, mais deux de ses observations ont eu une grande importance sur l'évolution ultérieure de la notion.

Chacun des termes mis en présence dans le fait grammatical (le singulier sans umlaut et sans *e* final, opposé au pluriel avec umlaut et *-e*) est constitué lui-même par tout un jeu d'oppositions au sein du système ; pris isolément, ni *Nacht* ni *Nächte*, ne sont rien : **donc tout est opposition** (s. n). (*CLG*, 130)

De ce passage, l'idée que nous avons mis en évidence a été développée par les recherches ultérieures sous la forme du **principe d'oppositivité**, principe fondamental de la linguistique structurale, selon lequel on doit attribuer au signe seulement les éléments qui le différencient d'au moins un autre signe (Ducrot/Todorov 1972, 34).

Dans le *CLG*, une formulation proche d'une définition de l'opposition se trouve dans un passage où le linguiste genevois parle des mots *père* et *mère*, qui présentent tant deux formes distinctes (deux images acoustiques diverses, /'per/ - /'mer/) que deux sens distincts (deux signifiés divers, l'idée de « père » et l'idée de « mère ») :

« [...] deux signes comportant chacun un signifié et un signifiant ne sont pas différents, ils sont seulement distincts. Entre eux il n'y a qu'*opposition*. Tout le mécanisme du langage [...] repose sur des oppositions de ce genre et sur les différences phoniques et conceptuelles qu'elles impliquent. » (*CLG*, 129-130)

¹ En linguistique, le fait que deux (ou plusieurs) éléments se trouvent en opposition est noté de deux manières différentes. Soit *a* et *b* les deux éléments en opposition. On écrit « *a* vs *b* », où 'vs' est une abréviation de la préposition latine *versus* « opposé à, par opposition à ». Exemples : *vieux* vs *neuf*, *masculin* vs *féminin*. La deuxième notation utilisée est la barre oblique (le slash) : *vieux* / *neuf*, *masculin* / *féminin*.

L'opposition a été définie avec précision par les linguistes de l'École de Prague et surtout par Nikolai Sergueïevitch Troubetzkoy (1890-1938), personnage clé de cette école, à côté de Roman Jakobson. Troubetzkoy a découvert le système des oppositions phonologiques par le moyen desquelles il a décrit un nombre important de systèmes phonologiques, établissant l'inventaire des phonèmes pour plusieurs langues (Troubetzkoy 1949, désormais *PdPh*). C'est lui qui a montré l'importance de l'existence d'une base de l'opposition, c'est-à-dire au fait que les deux termes en opposition doivent avoir non seulement des propriétés différentes (la caractéristique de l'opposition) mais aussi des propriétés communes :

« Deux choses qui ne possèdent aucune particularité commune (par ex. un encrier et le libre arbitre) ne forment pas une opposition. » (*PdPh*, 69)

Troubetzkoy a défini le phonème, constitué par un ensemble de caractéristiques se manifestant simultanément, particularités qui dépendent de la manière dans laquelle cette unité est prononcée, donc de ses traits articulatoires (la participation à l'articulation des lèvres, ou des dents, le point d'articulation, qui peut être antérieur ou postérieur, des cordes vocales, etc.) Ces caractéristiques (son fermé ou ouvert, son nasal ou son oral, son antérieur, palatal ou postérieur, arrondi ou écarté, le timbre, etc.), appelées traits, peuvent être distinctifs ou non distinctifs. Un phonème (appelé aussi 'unité phonologique distinctive', *PdPh*, 36) est constitué d'un ensemble simultané (donc d'un faisceau) de traits distinctifs.

Sur la base des différences phonologiques, Troubetzkoy a fait une classification logique des oppositions distinctives (*PdPh*, 68-76) établissant l'existence d'une typologie des oppositions : bilatérales, proportionnelles et isolées. D'après le rapport existant entre les termes de l'opposition, il existe des oppositions privatives, graduelles, ou équipotentes (*PdPh*, 76-80). Troubetzkoy a montré qu'il existe aussi des oppositions constantes ou neutralisables (*PdPh*, 80 - 87) ainsi que des oppositions corrélatives (*PdPh*, 87-93). Ces oppositions, identifiées par Troubetzkoy au niveau des systèmes phonologiques, se retrouvent dans les autres secteurs du système linguistique - morphosyntaxique et sémantique.

2. Définition de l'opposition

Définition. On dit que deux ou plusieurs unités linguistiques du même niveau se trouvent en opposition si elles présentent : (i) au moins une propriété commune, appelée **la base de l'opposition** ; (ii) au moins une propriété différente, appelée **la caractéristique** (ou **la marque** ou **le contenu**) **de l'opposition**.

Si, dans le même contexte (i) l'occurrence successive de deux unités du plan de l'expression (du signifiant) entraîne des différences sur le plan du contenu (du signifié) ou bien si (ii) une différence entre deux signifiés est exprimée par deux signifiants différents, on dit que l'opposition entre ces unités est **distinctive** et elle définit des unités distinctes. Ce type spécial de relation paradigmatique est appelé **commutation**.

Si les différences exprimées par une opposition n'entraînent pas de telles modifications, on dit que l'opposition est **non distinctive** et que les deux éléments ne sont pas des unités différentes mais des **variantes** d'une même unité.

Par exemple, les tranches sonores (les phonèmes) /p/, /b/ et /m/ se trouvent dans une opposition distinctive, parce qu'ils font la différence entre des mots comme *pierre* vs *bière*, *mère* vs *père*, *mon* vs *bon* vs *pont*, etc. Ces phonèmes ont en commun les traits [+consonne], [+occlusif] et [+bilabial] et ils sont différenciés par les traits phonologiques [± sonore] et [± nasal] :

(1)

consonne traits	p	b	m	
consonne	+	+	+	base de l'opposition
occlusive	+	+	+	
bilabiale	+	+	+	
sonore	-	+	+	caractéristique de l'opposition
nasale	-	-	+	

De manière similaire, deux lexèmes comme *chaise* et *fauteuil* ont en commun les traits sémantiques (les sèmes) suivants : {« meuble pour s’asseoir », « pour une personne », « sur pieds »}. Ces sèmes forment la base de l’opposition des deux sémèmes. Le contenu de l’opposition est constitué par le sème « $\pm$ avec bras », sème qui commute et entraîne le changement du complexe sonore, donc un changement de mot : le locuteur doit remplacer le complexe sonore [ʃɛz] avec la séquence sonore [fo’tœj].

En français le phonème /r/ se réalise sous plusieurs formes : il existe une forme grasseyée [R] et une forme roulée [r]. La forme roulée, plus ancienne, est caractéristique pour certains dialectes du français continental (les dialectes gascon, bourguignon, etc.) (cf. Permat/ Boula de Mareüil 2018). Le [R] grasseyé, appelé aussi ‘parisien’, s’est répandu au 19^e s, surtout après la Seconde guerre mondiale. Le français du Québec enregistre une variante supplémentaire du phonème « /r/, une forme fricative, [ʁ]. Donc, on peut entendre le mot *rare* prononcé [ʁaR] ou [ʁar] ou bien [ʁaʁ], mais le sens du complexe sonore ne change pas ((adj.) « qui n’est pas commun ou fréquent »). Donc les sons [R], [r] et [ʁ] ne commutent pas, il s’agit de variantes d’un même phonème /r/. L’opposition entre ces trois formes est non-pertinente.

Une certaine caractéristique peut être pertinente pour certaines unités et non pertinente pour d’autres. Dans le domaine de l’analyse sémique des meubles pour s’asseoir, le sème « avec bras » commute quand il s’agit de la différence entre les sémèmes des mots *chaise* et *fauteuil*, mais ne commute pas quand il s’agit du sens du mot *canapé*, se trait cessant d’être distinctif pour le sémème de ce mot.

(2)

sème lexème	« pour s’asseoir »	« sur pieds »	« pour une personne »	« avec dossier »	« avec bras »
chaise	+	+	+	+	-
fauteuil	+	+	+	+	+
canapé	+	+	-	+	Ø

3. Principaux types d’oppositions

Trubetzkoy a proposé quatre critères pour la classification des oppositions : (a) le nombre des éléments du système qui entrent en opposition ; (b) le nombre des oppositions qui présentent la même relation ; (c) les relations logiques qu’on peut établir entre les éléments en opposition et (d) la persistance du trait distinctif.

3.1. Premier critère : oppositions binaires, multilatérales, homogènes, hétérogènes

Selon le nombre d’éléments qui se trouvent en opposition, il existe deux types d’oppositions : les **oppositions binaires** (ou **bilatérales**) et les **oppositions multilatérales** (PdPh, 70).

Si une opposition intéresse deux termes, on parle d’une **opposition binaire**. La base de l’opposition se manifeste seulement pour deux des unités du système. Par exemple, en français l’opposition entre /t/ et /d/ est bilatérale, parce que seulement ces deux phonèmes présentent cette base, constituée par deux traits distinctifs : [±occlusif] et [±dental]. De même, l’opposition de genre en français est binaire, basée sur le trait [±féminin].

Si les différences entre les unités impliquent plusieurs traits distinctifs, qui se retrouvent dans d’autres termes du système, l’opposition est appelée **multilatérale**. L’opposition entre les phonèmes /d/, /b/ et /g/ est multilatérale : la base de l’opposition est l’occlusion, mais la caractéristique de l’opposition comprend :

- le trait [+dental] (pour /d/, trait qui définit aussi le phonème /t/),
- le trait [+bilabial] (pour /b/, trait qui marque aussi le phonème /p/) et
- le trait [+vélaire] pour le phonème /g/ (le phonème /k/ est une autre vélaire du système phonologique).

Dans les systèmes phonologiques les oppositions binaires sont plus rares que les oppositions multilatérales. Un sous-système phonologique défini par une opposition multilatérales est les systèmes vocaliques du français, caractérisé par l’ouverture. Le système vocalique français présente quatre degrés d’aperture : voyelles fermées (/i/, /y/, /u/), voyelles présentant une mi-fermeture (/e/, /ø/, /o/), voyelles déterminées par une mi-ouverture (/ɛ/, /œ/, /ɔ/) et, enfin, les voyelles ouvertes (/a/ et /ɑ/).

Certaines oppositions multilatérales peuvent être ramenées à des oppositions binaires. Dans la réduction d'une opposition multilatérale à plusieurs oppositions binaires, il faut conserver la base de l'opposition. Soit l'opposition entre les phonèmes vocaliques /i/ vs /a/ :

- /i/ est une voyelle orale antérieure, non arrondie, fermée,
- /a/ est une voyelle orale antérieure, non arrondie, ouverte.

Les deux unités ont en commun plusieurs traits : il s'agit de deux voyelles orales, antérieures et non arrondies (base de l'opposition) mais /a/ est ouverte, /i/ est fermée (caractéristique de l'opposition).

Une opposition multilatérale qui peut être réduite à une opposition binaire s'appelle **homogène** car elle regarde une seule caractéristique. Par exemple, dans l'opposition entre /a/ et /i/ le trait distinctif qui lui confère l'homogénéité est l'aperture.

Si une opposition multiple ne peut pas être amenée à une opposition binaire on l'appelle **hétérogène**. Par exemple l'opposition entre /t/ vs /f/, deux consonnes sourdes, est hétérogène, car la différence regarde tant le lieu d'articulation (apico-dentale pour /t/ et labiale, pour /f/) que le mode d'articulation (occlusive pour /t/ et spirante pour /f/), caractéristiques qu'on ne peut réduire. Les oppositions multilatérales hétérogènes sont plus nombreuses que celles homogènes. (*PdPh* 71, Vîrtosu 1974 : 97)

3.2. Deuxième critère : oppositions corrélatives et oppositions isolées

Si on prend en considération le nombre des unités qui présentent la même relation oppositive, on distingue les **oppositions proportionnelles** et les **oppositions isolées**.

L'opposition **proportionnelle** (ou **corrélative**) caractérise plusieurs paires de phonèmes, qui sont différenciés par le même trait distinctif.

En français, le trait [$\pm$ nasal] crée une corrélation qui se manifeste entre quatre paires de voyelles (dans la transcription phonétique la tilde (~) au-dessus d'un symbole phonétique est employée pour noter la nasalisation) :

$$(2) \quad \frac{a}{\tilde{a}} = \frac{\varepsilon}{\tilde{\varepsilon}} = \frac{o}{\tilde{o}} = \frac{\text{œ}}{\tilde{\text{œ}}}$$

Les voyelles /a/, /ε/, /o/ et /œ/ présentent le trait [- nasal], tandis que /ã/ (*an, entrer, temps, Jean*), /ẽ/ (*vin, pin, incroyable*) /õ/ (*onde, citron, montrer*) /œ̃/ (*un, lundi, humble, brun*) sont des phonèmes caractérisés par le trait [+nasal].

Dans les langues indoeuropéennes, le trait [$\pm$ sonore] distingue plusieurs paires de phonèmes, qui participent, donc, à la 'corrélation de sonorité' :

$$(3) \quad \frac{p}{b} = \frac{t}{d} = \frac{f}{v} = \frac{k}{g} = \frac{s}{z} = \dots$$

Les unités marquées par le trait [+sonore] forment la série marquée (/b/, /d/, /v/, /g/, /z/, ...), tandis que les phonèmes caractérisés par le trait [- sonore] (/p/, /t/, /f/, /k/, /s/, ...) constituent la série non marquée.²

Si un phonème participe à plusieurs oppositions, l'ensemble de ces oppositions constitue une **corrélation multiple**. Il est, donc, possible que les deux termes d'une corrélation participent à une autre corrélation. Troubetzkoy a proposé comme exemples pour les corrélations multiples le système phonologique du sanscrit et celui du grec ancien. En sanscrit, les consonnes occlusives participent en même temps à la corrélation de sonorité et à la corrélation d'aspiration (notée avec le graphème 'h'). Le sanscrit présente, donc, une classe ayant quatre traits distinctifs : [+sonore] vs [-sonore], [+ aspiré] vs. [- aspiré]) :

$$(4) \quad \frac{p-p^h}{b-b^h} \quad \frac{t-t^h}{d-d^h} \quad \frac{k-k^h}{g-g^h} \quad \dots \quad (\text{PdPh}, 91)$$

² Ces termes 'marqué' ou 'non marqué' ont été proposés par Troubetzkoy : « Le terme de l'opposition caractérisé par la présence de la marque s'appellera 'terme marqué' et celui qui est caractérisé par l'absence de la marque 'terme non marqué'. (*PdPh*, 71). Dans le cas du trait [$\pm$ sonore], on prononce les consonnes marquées avec une petite vibration des cordes vocales, vibration qui manque dans l'articulation des consonnes sourdes (*PdPh*, 79).

Il est possible que seulement un des deux termes participe à une autre corrélation, formant ainsi une classe à trois termes. Par exemple, le grec ancien présente la corrélation d'aspiration seulement pour les consonnes occlusives sourdes, qui participent ainsi à deux corrélations, impliquant quatre traits phonologiques [+ sonore] vs [- sonore] et [+ aspiré] vs [- aspiré], tandis que les occlusives sonores ne sont pas aspirées :

$$(5) \frac{p-p^h}{b} \quad \frac{t-t^h}{d} \quad \frac{k-k^h}{g} \quad \dots \quad (PdPh, 91)$$

Une opposition est **isolée** si son contenu caractérise seulement deux termes du système phonologique examiné. Par exemple en français il existe deux phonèmes liquides, /l/ et /R/. Le phonème /l/ est aussi latéral, le phonème /R/ est aussi vibrant. Le terme /l/ n'a pas d'autre liquide à laquelle s'opposer en dehors de /R/ et, réciproquement, le phonème /R/ n'a pas d'autre liquide à laquelle s'opposer à l'exception de /l/.

Les traits phonologiques corrélatifs ont un rendement fonctionnel élevé, à la différence des traits isolés, qui ont un rendement faible, donc une position faible dans le système. Par exemple, l'opposition antérieur vs postérieur dans le système vocalique français est isolée : au graphème 'a', il correspond deux phonèmes, /a/ antérieur et /a/ postérieur,³ mais cette différence d'articulation n'apparaît pas pour d'autres voyelles. La distinction tend à disparaître, surtout pour les francophones d'Europe nés après 1995, selon <<https://francaisdenosregions.com/2018/07/05/une-histoire-da/>>.

3.3. Troisième critère : oppositions privatives, graduelles, équipollentes

Selon les relations logiques qui s'établissent entre les termes présentant des différences pertinentes, on distingue trois types d'oppositions : privatives, graduelles et équipollentes.

L'opposition **privative** se manifeste entre les deux éléments d'une opposition binaire, quand le premier élément est caractérisé par la présence d'une certaine caractéristique, tandis que le second élément se distingue par l'absence de cette même caractéristique (*PdPh*, 77). Par exemple, l'opposition entre /p/ et /b/ est une opposition binaire et privative, parce que le phonème /b/ possède le trait [+sonore], caractéristique qui manque au phonème /p/ qui est sourd, donc [- sonore]. On appelle le terme qui possède le trait **terme marqué**, l'autre terme (qui ne le possède pas) est appelé **terme non marqué**.

Du point de vue logique, l'opposition privative exprime une inclusion, car les traits distinctifs du terme non marqué sont inclus dans le faisceau des traits distinctifs du terme marqué, mais pas inversement. Par exemple, si on prend en considération les traits manifestes (donc notés avec le signe '+') /p/ $\subset$ /b/ mais /b/ $\not\subset$ /p/, puisque /p/ est caractérisé par les traits {[+ consonantique], [+occlusif], [+ oral], [+ bilabiale]} tandis que /b/ est décrit par le faisceau de traits pertinents {[+ consonantique], [+occlusif], [+oral], [+bilabiale], [+ sonore]}.

Remarque. L'opposition privative est liée à un autre phénomène découvert et décrit par Troubetzkoy : la **neutralisation**.

Troubetzkoy a donné des exemples tirés de nombreuses langues, entre autres de l'allemand et du russe. Dans ces deux langues, les occlusives sonores en position finale s'assourdissent, bien que, dans d'autres contextes, le trait [± sonore] sert à distinguer des phonèmes. En allemand et en russe la différence entre les dentales /t/ (sourde) et /d/ (sonore) est phonologique, elle fait la différence entre des mots comme allemand. (*das*) *Ende* /'ende/ « la fin » vs (*die*) *Ente* /'ente/ « la cane », russe *ma* /ta/ « celle-là » *da* /da/ « oui ». Pourtant, en position finale l'opposition de sonorité pour les occlusives ne se manifeste plus, dans cette position les consonnes occlusives sonores sont assourdies. Par exemple, en allemand les mots (*der*) *Rat* « conseil » et (*das*) *Rad* « roue » se prononcent tous les deux /'ra:t/. De manière analogue, en russe, les mots *pom* (translittération : 'rot') « bouche » et *pod* (translittération : 'rod') « genre » se prononcent /rot/. Il ne s'agit pas d'un cas d'homonymie, parce que dans les formes morphologiques où l'occlusive ne se trouve plus en position finale, la sonore réapparaît : au génitif, le mot allemand *Rad* a la forme (*des*) *Rades* « de la roue », qui est prononcé [rades] ; le génitif du mot russe *pod* est *poda* « du genre », prononcée /roda/ et la forme du datif est *pody* « au genre » prononcée /rodu/. Ce phénomène est appelé par Troubetzkoy **neutralisation**, c'est-à-dire la suppression dans certains contextes d'une opposition, qui se retrouve, pourtant, dans d'autres contextes. En conséquence, en allemand et en russe l'opposition sourd vs sonore se neutralise en finale absolue de mot pour les consonnes

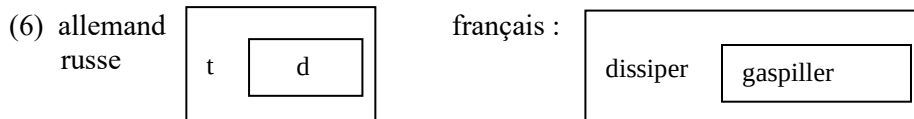
³ L'opposition /a/ vs /a/ sert à distinguer un nombre relativement réduit de mots, qui présentent une fréquence assez basse (*patte* [ˈpat] / *pâte* [ˈpat], *tache* [ˈtaʃ] / *tâche* [ˈtaʃ], *mal* [ˈmal] / *mâle* [ˈmal], *pal* [ˈpal] / *pâle* [pal], etc. Ces mots tendent à devenir homophones, donc à être prononcés de la même manière.

occlusives. Les neutralisations typiques, comme celles décrite ci-dessus, se font toujours en faveur du terme non marqué. En allemand et en russe, en position finale ont prononcé toutes les occlusives comme sourdes, donc comme des tranches sonores ayant le trait [- sonore].

En français, comme en roumain d'ailleurs, il n'y a pas de neutralisations phonologiques 'classiques', mais plutôt des variations de prononciation. Dans certains contextes, des différences qui caractérisent des phonèmes distincts apparaissent comme des simples variantes du même phonème. En français, l'opposition entre 'e' fermé, noté /e/ et 'e' ouvert, /ɛ/, est phonologique en position finale (*marée* /ma're/ vs *marais* /ma're/, *chanté* /ʃã'te/ vs (*il*) *chantait* /ʃã'tɛ/, *fée* /'fe/ vs *fait* /'fɛ/). L'opposition cesse de différencier des mots (c'est-à-dire elle est neutralisée) en position initiale ou médiale (*aigu* est un mot prononcé /ɛ'gy/ ou /e'gy/, *raidir* est articulé par certains locuteurs /re'diR/, par d'autres /rɛ'diR/). Ces différences phonétiques n'entraînent pas une modification de sens, donc en français, la différence d'ouverture pour le phonème /E/ cesse d'être phonologique en position initiale ou médiale. L'opposition est neutralisée (elle cesse d'être phonologique) mais, à la différence des exemples de l'allemand ou du russe, les deux sons sont en variation libre, c'est-à-dire le locuteur est libre de choisir un type d'articulation ou un autre.

La neutralisation se manifeste dans d'autres secteurs de la langue. Au niveau lexical, les verbes *dissiper* et *gaspiller* ou les substantifs *cime* et *sommet* sont en opposition défective, dans le sens que les mots *dissiper* ou *sommet* présentent une distribution plus large : *dissiper une fortune* - *gaspiller une fortune* mais *dissiper les nuages* / **gaspiller les nuages* ; *le sommet d'une montagne* / *la cime d'une montagne*, mais *une conférence au sommet* / **une conférence à la cime* ou *le sommet franco-roumain* / **la cime franco-roumaine*.

Dans le cas d'une opposition défective, la distribution du terme B est incluse dans la distribution du terme A. Troubetzkoy a montré qu'entre les unités qui se trouvent en relation de neutralisation il y a une opposition défective car le terme non marqué (l'archiphonème ou l'archilexème), a une distribution plus large que le terme marqué.



L'opposition **graduelle** est une opposition multilatérale homogène dont les termes sont déterminés par différents degrés de la même particularité (PdPh, 77). Les unités s'organisent dans une série qui, par rapport aux termes moyens, se situent entre un degré maximum et un degré minimum (les extrêmes). En phonétique, nous avons vu qu'en français l'opposition d'aperture est graduelle, ayant quatre degrés, allant de fermé (/i/, /y/, /u/) jusqu'à ouvert (/a/ et /ɑ/) – termes extrêmes – en passant par des voyelle mi – fermées (/e/, /ø/, /o/), et celles mi-ouvertes (/ɛ/, /œ/, /ɔ/) – termes moyens.

Les oppositions graduelles se retrouvent en sémantique, par exemple pour les antonymes graduels caractérisés par des termes extrêmes (*immense* – *infime*, *glacé* – *brûlant*, *haine* – *amour*) et des termes moyens : *grand* – *petit*, *froid* – *frais* – *tiède* – *chaud*, *aversion* – *sympathie* – *affection*, etc. Les adjectifs graduels s'organisent autour d'un terme qui exprime la norme, parfois lexicalisée (comme le terme *indifférence* pour la série *haine ... amour*), des fois représentés par des expressions du type *ni froid, ni chaud, ni grand ni petit*, ou à l'aide d'un adjectif comme *moyen* (*taille moyenne* (= ni grande ni petite), *prix moyen* (= ni grand ni petit), *entreprise moyenne* (= ni grande ni petite), *température moyenne* (ni chaud ni froid), *résultats moyens* (ni bons ni mauvais), ...), etc.

L'opposition **équipollente** peut être une opposition bilatérale ou multilatérale dont chaque terme a, à côté des traits communs (formant la base de l'opposition), au moins un trait spécifique. Il s'agit d'une intersection de deux ensembles : par exemple /p/ ∩ /k/, car /p/ est caractérisé par le faisceau de traits {[+consonne], [+occlusive], [-sonore], [+orale], [+bilabial]} et /k/ par les traits {[+consonne], [-sonore], [+orale], [+vélaire]}. Il est clair que les traits {[+consonne], [+occlusive], [-sonore], [+orale]} sont communs, appartenant à l'intersection, tandis que le trait [+bilabial] appartient seulement à /p/ et [+vélaire] caractérise seulement le phonème /k/. Les oppositions équipollentes sont les plus nombreuses dans les systèmes phonologiques (PdPh, 77).

3.4. Quatrième critère : oppositions constantes, oppositions neutralisables

En fonction de la persistance du trait distinctif il existe des oppositions **constantes**, qui se maintiennent dans tous les contextes, et les oppositions **neutralisables**, qui sont suspendues dans certains contextes. Par exemple, en français, l'opposition /ɛ/ vs. /e/ est neutralisable, et, en fait, nous avons vu qu'elle est neutralisée en position initiale et médiale. En revanche, l'opposition entre les phonèmes /e/ et /i/ n'est pas neutralisable (*PdPh*, 81), en dépit des caractéristiques phonologiques communes (les deux tranches sonores sont non arrondies et antérieures), car les différences entre ces deux voyelles sont phonologiques en français dans tous les contextes. Cette opposition est, donc, constante.

Bibliographie

- Ducrot, Oswald/ Tzvetan Todorov (1972), *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Éditions du Seuil.
- Möeschler, Jacques/ Antoine Auchlin (2009), *Introduction à la linguistique contemporaine*, Paris, Armand Colin ; https://www.academia.edu/12545247/Introduction_%C3%A0_la_linguistique_contemporaine_3e_%C3%A9dition
- Permat, Timothée/ Philippe Boula de Mareüil (2018), 'Le /r/ roulé en français et dans quelques langues régionales de France', Martin Coche/ Brigitte Bigi/ Joelle Lavaud (éds.) *Actes des 32e Journées d'Études sur la Parole*, 55-63, [ff10.21437/jep.2018-7ff](https://doi.org/10.21437/jep.2018-7ff) ; [ffhal-01904796f](https://doi.org/10.1904796f)
- Saussure, Ferdinand de (1916), *CLG = Cours de Linguistique Générale*, publié par Ch. Bally et A. Schehaye, Paris, Payot ; (édition consultée : Genève, Arbre d'Or, 2005, <https://www.arbredor.com/ebooks/CoursLinguistique.pdf>).
- Tranel, Bernard (2003), 'Les sons du français', in Marina Yaguello (éd.), *Le Grand Livre de la langue française*, Paris, Seuil, 259-315.
- Troubetzkoy, Nikolai S. (1949), *PdPh = Principes de phonologie*, traduit par Jean Cantineau, Paris, Kincksieck ; disponible aussi à <https://ia802706.us.archive.org/22/items/principesdephono00trub/principesdephono00trub.pdf>
- Vîrtosu, Ileana (1974), *Cours de langue française contemporaine. La phonologie*, Bucureşti, Centrul de multiplicare al Universităţii din Bucureşti
- Walter, Henriette (1977), *Phonologie du français*, Paris, PUF, 1977.